



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Anney, le 27 SEP. 2013

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Bureau des contrôles de légalité et budgétaire

à

Affaire suivie par :

Site Anney : 04.50.33.60.52 et 04.50.33.64.78

Site Bonneville : 04.50.97.83.84

Site Saint-Julien-en-Genevois : 04.50.35.37.08

Site Thonon-les-Bains : 04.50.81.15.63

Fax du service: 04.50.33.64.75

Courriel: pref-collectivites-locales@haute-savoie.gouv.fr

Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires du Département
Mesdames et Messieurs les Présidents des Etablissements publics de
coopération intercommunale
Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale
Monsieur le Président de Haute-Savoie Habitat
Monsieur le Président du Service d'Incendie et de Secours

En communication à :
MM Les Sous-Préfets d'arrondissement

CIRCULAIRE

OBJET : Réception en préfecture et sous-préfectures des dossiers de marchés publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

La présente circulaire a pour objet de vous rappeler les modalités d'envoi des dossiers de marchés publics et de vous informer des modifications apportées au bordereau de réception.

Vous pouvez consulter cette circulaire sur le site internet : www.haute-savoie.gouv.fr , à la rubrique « publications » puis « circulaires ».

La circulaire préfectorale n°99/119 du 20 décembre 1999 a instauré l'envoi des dossiers de marchés publics en un seul exemplaire accompagné d'un bordereau de réception en double exemplaire, dont l'un vous est retourné, attestant de la transmission effective du marché au représentant de l'Etat.

A ce jour, je constate que certaines collectivités ne respectent pas le modèle de bordereau initial, de nombreuses informations indispensables n'y figurant pas.

Vous trouverez donc en pièce jointe le modèle de bordereau actualisé devant être **désormais** utilisé pour tout envoi de dossiers de marchés au représentant de l'Etat. Afin de vous faciliter la lecture et l'utilisation de ce bordereau, un exemple complété vous est également joint.

Ce bordereau a été légèrement remanié par rapport à la version de 1999 afin d'en améliorer sa lisibilité.


.../...

Je vous saurais donc gré de bien vouloir, dès à présent, respecter scrupuleusement ce modèle de bordereau pour tout nouvel envoi de dossiers de marché dans nos services.

Je vous rappelle enfin que **seuls les marchés dont le montant total de l'opération est supérieur à un seuil défini par décret : 200 000 € H.T.** à ce jour, **doivent être transmis au représentant de l'Etat**, quelle que soit la procédure choisie (cf. art. L.2131-2-4° du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Christophe Noël du Payrat

**BORDEREAU DE DEPOT DE PIECES D'UN MARCHÉ
VALANT ACCUSE DE RECEPTION**

Auprès de la Préfecture ou Sous-Préfecture

Date arrivée préfecture :

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE

13 SEP. 2013

ARRIVÉE

COLLECTIVITE : Ville Y

OBJET DE L'OPERATION: Réhabilitation de l'ancienne école

NATURE DU MARCHÉ: Travaux

PROCEDURE UTILISEE : MAPA

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (H.T.) : 370 000 €

NOMBRE TOTAL DE LOTS: 5 et NOMBRE DE LOTS TRANSMIS CE JOUR : 3

N° et TITULAIRES DES LOTS:
- Lot n°1 : Ent. A
- Lot n° 2 : SARL B
- Lot n° 5 : S.A. C

PIECES TRANSMISES (A cocher par la collectivité)	NATURE DES PIECES
X	Délibération exécutoire le : ... / ... / ...
X	Avis d'appel public à la concurrence (+ justificatifs de publicité)
	Rapport de présentation
X	Règlement de la consultation
X	PV de la ou des commission(s) d'appel d'offres
	Rapport d'analyse des offres
X	Acte d'engagement
X	CCAP
X	CCTP
X	Bordereau des prix
X	Devis descriptif quantitatif
X	Renseignements, déclarations, attestations par le titulaire (art 45 et 46 du CMP) notamment <ul style="list-style-type: none">• Lettre de candidature• Déclarations du candidat• Attestations sociales et fiscales
	Autres pièces selon la nature du marché (à préciser par la collectivité)